



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****22000181***Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le 23/12/2021

L. 2019/01/01

N° d'entreprise : **0425 610 462**

Nom

(en entier) : **Atelier Marcel Borlon**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **rue de la Jonction 48, 6990 Hotton****Objet de l'acte : transfert siège social**

L'an deux mil vingt-et-un, le premier décembre, s'est tenue au siège de la société, l'assemblée générale des actionnaires.

Après discussions et commentaires, l'assemblée, à l'unanimité, prend la résolution suivante :

1. Approbation du déplacement du siège social de la société Rue Havée 8A à 6997 Soy avec effet au 01/01/2022.

Borlon Marcel,
administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).